

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CSE », il suffit d'envoyer un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (les listes des DS et des élus CSE sont disponibles sur F2F).

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique – Réunion extraordinaire

NOTE : V. Paris, C Malargé ne sont pas venu à ce CSE extra. Ils n'ont pas prévenu les élus. C'est le premier CSE Extra pendant cette période troublée auquel ils n'assistent pas.

Point 1 : Information sur l'évolution de l'entreprise

1.1 Situation au regard de la pandémie

Ce point est traité par la direction comme un point sanitaire, les élus attendaient aussi des informations sur la situation économique de l'entreprise, mais restent sur leur faim.

En l'absence de V. Paris et C. Malargé, la réponse de la direction a été courte : « *ça tient, les résultats sont conformes aux attendus* ». Lors de ce CSE extraordinaire, vos élus n'ont pas eu plus d'éléments concrets sur la situation économique de l'entreprise dans ce contexte si particulier.

Au niveau sanitaire, le nombre de cas confirmés de Covid-19 au sein du groupe a très fortement décliné depuis le 16/03/2020 :

- Le pays le plus touché en nombre de cas : la France, suivent l'Espagne et le Royaume-Uni.
- En France le nombre de cas avérés est de 165 cas à mi-mai, 93% de guérison, 4 cas encore graves.

1.2 Consultation du CSE sur la démarche de déconfinement

La direction consultait les élus du CSE sur la démarche du déconfinement, avant de rendre un avis, le questionnaire des élus du CSE fut fourni, parmi les questions en suspens et points de désaccord :

- Aucune information sur le respect des 4 m² pour chaque salarié au niveau des sites déconfinés.
- Il est prévu que le salarié signe une simple attestation de prise de connaissance du PPR client. Or cette attestation est insuffisante pour justifier qu'il est informé des risques et des mesures de sécurité, tant que le PPR n'a pas été présenté et expliqué.
- Pour les salariés qui doivent prendre les transports en commun, rien n'est indiqué sur l'aménagement des horaires, et la fourniture d'équipement de protection individuelle.
- Les directeurs locaux sont les seuls à déterminer le taux d'occupation des espaces et décident de la population éligible concernée par l'ouverture de leur site sans le contrôle des élus du CSE.
- Qui prend en charge un salarié avec une suspicion de Covid et comment ? Les réponses manquent de précision.
- Lorsqu'un client souhaite prendre la température d'un salarié à l'entrée de son site, ce dernier peut-il refuser ? A nouveau absence de réponse précise.
- Les sauveteurs secouristes au travail seront ils formés au secours face une présomption de Covid, sans doute mais on ne sait pas encore exactement comment.
- ...

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique

En conséquence le vote sur l'avis concernant la démarche et les mesures envisagées dans le cadre du déconfinement fut à la majorité des élus négatif. Au grand regret de la direction, toujours aussi sûre d'elle pour obtenir un avis dans son sens depuis les dernières élections ...

Justification de vote des élus CFDT :

« Nous n'avons :

- **Ni le document qui va être transmise aux salariés** et qui leur sera opposable (non-respect peut entraîner sanction).
- Ni l'e-learning que les salariés devraient faire (ou pas ?) avant retour sur site.
- Ni aucun document où est noté l'engagement de la direction sur le **volontariat** des salariés avant leur retour sur site, notamment dans le cas de salarié avec dans leur foyer des personnes sensibles ou à risque.

Malgré tout cela, certains jugent contre toute logique que le CSE peut donner un avis !

De plus, **la procédure AFNOR ne peut être respectée sur aucun des sites**. Les mains doivent être lavées avant et après avoir enlevés ou mis le masque. Or la direction ne prévoit rien au poste de chaque salarié pour ce faire. Sans le respect strict de ces règles AFNOR, le masque ne sert à rien. Sans oublier qu'il n'y a aucune instruction de maintenir toutes les portes ouvertes, posant question sur la propreté des mains.

Nous avons à contrario un engagement de la direction de ne pas envoyer les salariés sur des sites client avant d'avoir transmis les PPR aux salariés. Malheureusement cet engagement n'est pas respecté car **la santé économique prime** et des salariés sont renvoyés chez des clients avant que les PPR ne soient validées. »



Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CSE », il suffit d'envoyer un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (les listes des DS et des élus CSE sont disponibles sur l'intranet F2F).

Titulaires

Nathalie LACASSAGNE	SSG / Albi Toulouse
Pierre GIRAUDEAU	SSG / Bordeaux
Caroline RICHARD	SSG / Rennes
Alain MOIREZ	SSG / Toulouse
Donatella CORAGGIO	SSG / Manhattan
Mickaël RIOU	SSG / Montreuil

Délégués syndicaux CFDT dans le groupe

AXWAY	pallombert@axway.com / 01 47 17 21 62
SBS	cfdtsoprabanking@gmail.com
I2S	contact@cfdtsteria.com / 06 61 78 93 16
HR	Nathalie.sicard@soprahr.com / 04 91 28 59 18

Suppléants

Jérémie CREN	SSG / Meudon
Carole PLANES	SSG / Toulouse
William BEAUMOND	SSG / Aix Marseille Toulon
Muriel NAUDY	SSG / Montpellier
François-Marie BRENGUES	SSG / Rodez
Nathalie ARGIS	SSG / Manhattan

Consultez notre blog :

<http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>

Réseaux sociaux :

LINKEDIN : <https://www.linkedin.com/in/cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182/>

TWITTER : https://twitter.com/CFDT_SopraSteria

Représentant Syndical au CSE

Thierry FORT	SSG / Bordeaux
--------------	----------------

